

ALIMENTS ET DROGUES—PRODUITS LAITIERS

M. Johnson:

1. Depuis le 1^{er} avril 1952 jusqu'au 31 mars 1953, quel a été le nombre d'examen des produits laitiers de provenance domestique effectués par la Division des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Combien de cas de falsification a-t-on découverts?

3. Combien de cas de faux étiquetage a-t-on découverts?

4. Combien de poursuites a-t-on intentées au sujet des cas mentionnés aux questions trois et quatre?

L'hon. M. Martin: Les examens des produits laitiers de provenance domestique sont effectués par la Division des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour le compte du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les renseignements qui suivent donnent les chiffres pertinents pour chaque ministère:

L'hon. M. Martin:

Le programme de subventions à la santé a débuté en 1948-1949. Depuis, le gouvernement fédéral a engagé les dépenses suivantes—

Subvention	1948-1949	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954 (au 1 ^{er} février)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Construction d'hôpitaux.....	38,228	36,163	87,216	55,35	44,912	14,655
Enfants infirmes.....	5,000	5,000	3,191	3,294	14	—
Formation professionnelle.....	7,247	7,011	6,894	5,033	8,533	2,674
Lutte antivénéérienne.....	7,483	7,356	4,961	3,614	2,473	1,047
Hygiène mentale.....	34,664	34,021	18,268	31,762	43,197	19,554
Lutte antituberculeuse.....	34,016	42,843	43,985	49,137	44,579	23,061
Enquête sur la santé.....	3,514	4,740	4,004	656	2,086	—
Santé publique en général.....	23,777	36,555	38,826	77,069	80,129	26,987
Lutte contre le cancer.....	5,010	10,582	9,365	9,306	8,070	3,454
Total des subventions.....	158,939	184,271	216,710	235,406	233,993	91,432

TARIF DOUANIER—FRUITS MÉLANGÉS EN CONSERVE

M. Knowles:

1. Les fruits mélangés ont-ils été assimilés à des pêches pour les fins du tarif douanier?

2. Si tel est le cas, en vertu de quelles dispositions et par qui a été effectué ce changement?

3. Une telle modification a-t-elle entraîné une augmentation de droits à l'égard des fruits mélangés?

4. Si tel est le cas, quelle somme représente cette augmentation dans les achats, par le consommateur, de boîtes de fruits mélangés?

L'hon. M. McCann: Il a été répondu à cette question.

M. Knowles: J'en appelle au Règlement; il me semble qu'il y a un astérisque avant la question.

M. l'Orateur: Il faudra que la réponse à la question soit donnée oralement.

L'hon. M. McCann: Voici la première question:

[M. Dickey.]

Santé nationale et Bien-être

	social	Agriculture	Total
1.	654	1,730	2,384
2.	64	1,104	1,168
3.	78	—	78
4. Nombre de poursuites pour falsification:	7	20	27
Nombre de poursuites pour faux étiquetage:	—	—	—

SUBVENTIONS FÉDÉRALES POUR FINS D'HYGIÈNE PUBLIQUE, DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. Kickham:

Au cours de chaque année, depuis 1946, quelle somme la province de l'Île du Prince-Édouard a-t-elle reçue à titre d'aide à la construction, la réparation et l'équipement de nouveaux hôpitaux, y compris toute subventions fédérales pour fins d'hygiène publique?

Les fruits mélangés ont-ils été assimilés à des pêches pour les fins du tarif douanier?

La réponse est qu'en effet certains fruits mélangés ont été assimilés à des pêches, à compter du 30 janvier 1953.

Voici la deuxième question:

Si tel est le cas, en vertu de quelles dispositions et par qui a été fait ce changement?

La réponse est par une décision du sous-ministre aux termes de laquelle ces fruits, du point de vue douanier, pouvaient être assimilés à des pêches, contenant en effet une forte proportion de pêches. Cette décision se fondait sur l'article 43 (2) de la loi sur les douanes.

La troisième question est:

Une telle modification a-t-elle entraîné une augmentation de droits à l'égard des fruits mélangés?

La réponse est: Oui, un cent et demi la livre.